

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-3049

présenté par

M. Garot, M. Potier, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, Mme Pires Beaune, Mme Jourdan, M. Delautrette, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	1 337 904
<i>dont titre 2</i>	0	1 337 904
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	1 337 904	0
<i>dont titre 2</i>	1 337 904	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges	0	0
<b>TOTAUX</b>	1 337 904	1 337 904
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à renforcer les services académiques du ministère de l'agriculture, en cohérence avec les orientations du Pacte et de la Loi d'Orientation Agricole (PLOA) présentées par le Gouvernement.

L'annonce d'un effort conséquent, dès la rentrée 2024, en faveur de la sensibilisation aux métiers du vivant au cours du cursus scolaire, et d'un objectif d'augmentation de 30 % du nombre d'étudiants en formation initiale, est un signal positif pour le renouvellement des générations. Toutefois, cette mesure ne pourra pas être appliquée pleinement sur le territoire si les moyens ne sont pas à l'avenant. Une augmentation des effectifs dans les services déconcentrés d'appui aux EPLEFPA est donc indispensable, afin de permettre aux agents de remplir l'ensemble de leurs missions (animation des réseaux d'établissement, rapprochement avec les acteurs des filières, accompagnement des équipes pédagogiques, développement des pôles de compétence d'enseignement agricole d'excellence...). Le présent amendement crée donc un nouvel ETP par DRAAF-SRFD et DAAF-SFD sur le territoire.

Afin d'assurer sa recevabilité financière, cet amendement de crédits :

- Augmente de 1 377 904 euros, en titre 2, les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 03 « Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des

territoires (et de la mer) » du programme 215 « Conduite et pilotage ds politiques de l'agriculture ».

- Diminue de 1 377 904 euros, en titre 2, les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 06 « Mise en œuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation » du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation »

Les députés Socialistes et apparentés tiennent à préciser qu'ils ne souhaitent pas réduire les moyens attribués au programme 206, et appellent donc le Gouvernement à lever ce gage.